



France Bois Forêt
CAP 120
120 avenue Ledru Rollin
75011 Paris
franceboisforet.fr



France Bois Industries Entreprises
CAP 120
120 avenue Ledru Rollin
75011 Paris
fbie.org



Les enjeux de la filière Forêt-Bois pour les élections nationales en 2017

Nos demandes aux futurs responsables publics

Les responsables de la filière Forêt-Bois attendent des engagements et des mesures claires de la part des responsables publics pour...

1. Valoriser la ressource bois nationale et encourager les usages sectoriels non-délocalisables



- Nos demandes :**
- créer un poste de délégué interministériel Forêt-Bois auprès du Premier ministre, garant d'une stratégie de filière partagée par l'ensemble des ministères,
 - obtenir des engagements des bailleurs publics et privés pour favoriser l'usage du matériau bois dans la construction et l'aménagement urbain.

2. Soutenir l'attractivité des métiers du bois et préserver les savoir-faire industriels et forestiers



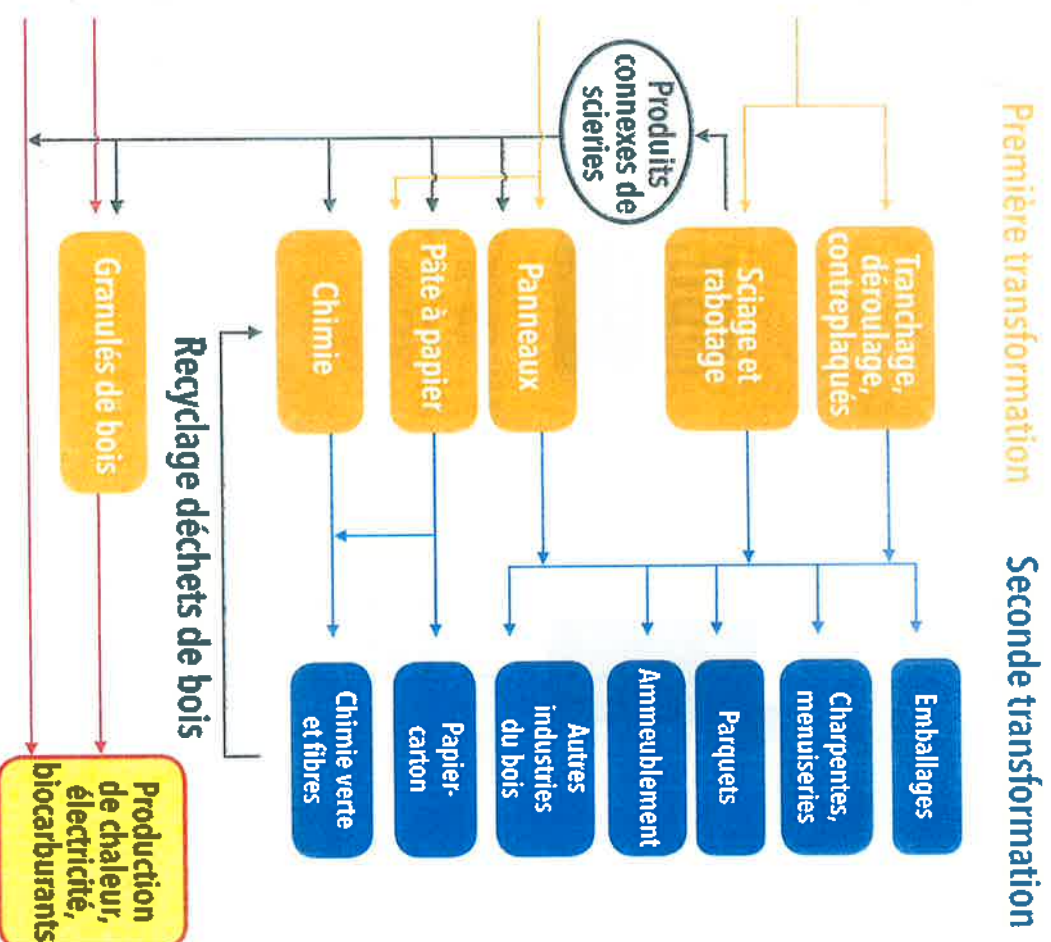
- Nos demandes :**
- reprendre et élargir le modèle de la GPEC¹ ou des EDEC² territoriaux selon le choix de chaque branche,
 - réinvestir dans la formation à la foresterie française et aux métiers de la filière,
 - financer et agir en faveur de la relocalisation de l'industrie de transformation du bois en France.

3. Accéder plus facilement et intensifier les dispositifs publics de soutien à l'investissement / innovation



- Nos demandes :**
- faciliter l'accès au PIA³ et intensifier l'action de Bpifrance⁴ en faveur de la filière Bois sur le modèle du Fonds Bois,
 - préserver les financements du FCBA⁵ ou des CTI⁶,
 - créer un dispositif de provision pour investissements pour accélérer l'investissement,
 - prolonger le dispositif de suramortissement,
 - conforter la recherche forestière et la sylviculture.

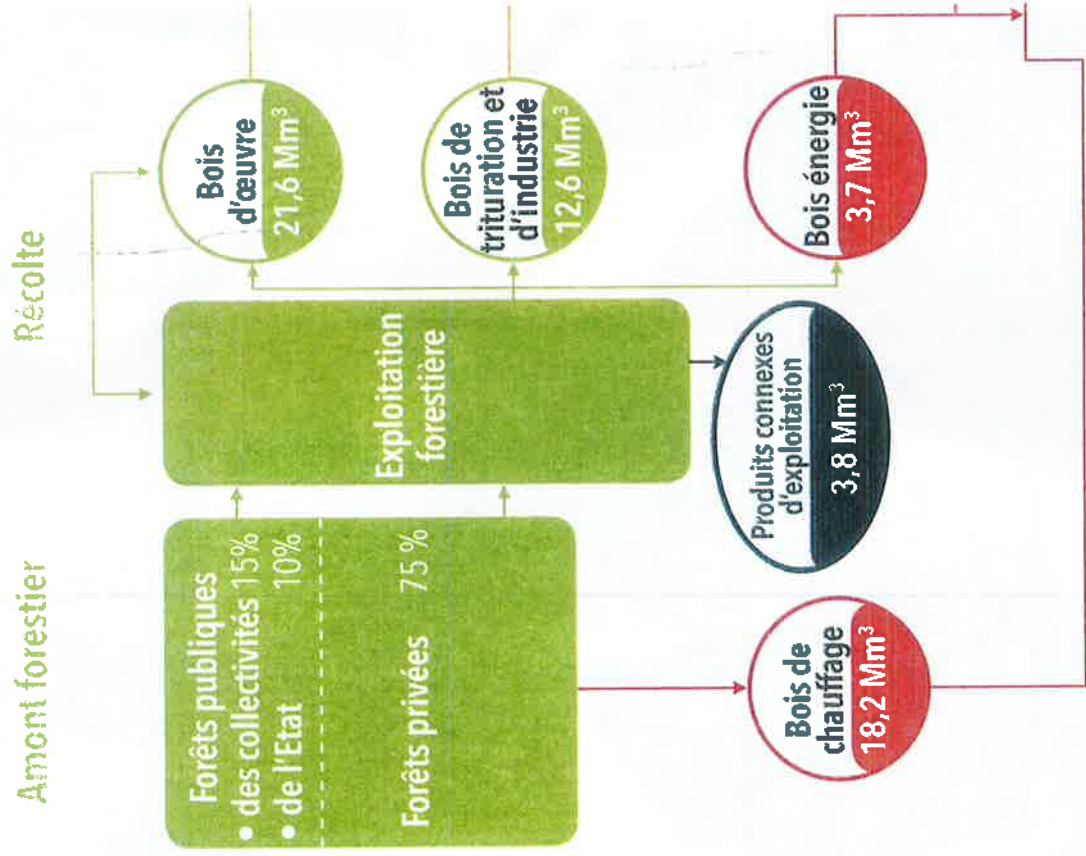
de la filière Forêt-Bois



¹GPEC : Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences. ²EDEC : Engagements de développement et des compétences.

³PIA : Programme des Investissements d'Avenir. ⁴Bpifrance : Banque Publique d'Investissement. ⁵FCBA : Institut technologique pour les filières forêt, bois, construction, aménagement. ⁶CTI : Centre Technique Industriel

Schéma d'ensemble



Données : en Mm³ : répartition de la récolte annuelle moyenne de bois de 59,9 Mm³ de bois rond en 2005-2011, établie par Agreste-SSP
en % : répartition des surfaces forestières françaises selon leur propriétaire

4. Favoriser la compétitivité des entreprises, notamment les TPE et PME



Nos demandes :

- les dispositifs d'allègement des charges sociales doivent être pérennisés et simplifiés;
- les dispositifs type CICE¹ relatifs à la baisse des charges sociales doivent dynamiser et ouvrir la voie à la conquête de nouveaux marchés pour la filière.

5. Simplifier et ne pas "sur-transposer" les directives européennes



Nos demandes :

- ne pas aggraver le déficit de compétitivité de la filière française par des normes trop contraignantes et lancer un audit sur l'ensemble des surtranspositions (exemples : poussières de bois, formaldéhyde, etc.);
- inscrire à l'agenda communautaire l'élaboration d'une directive européenne définissant les matériaux renouvelables.

6. Valoriser les aménités positives de la filière et engager une initiative massive de replantation



Nos demandes :

- rendre active la taxe carbone à 30€/t de CO₂, associer la filière aux évolutions de cette taxe, rendre opérationnel le marché carbone européen,
- pour porter l'urgence : nécessité de replanter et assurer le renouvellement des forêts de demain : flécher 1€/t de carbone de la CCE² vers la filière et abonder le Fonds stratégique de la forêt et du bois à hauteur de 150 millions d'€/an³.

7. Encourager de nouvelles formes de mécénat



Nos demandes :

- encourager les entreprises françaises à investir en mécénat ou par des aides à la compensation carbone dans la replantation,
- associer l'Etat et les professionnels de la filière à un dialogue sur la bioéconomie,
- favoriser les actions vertueuses dans la filière Forêt-Bois grâce à des mécanismes innovants de compensation carbone pour les entreprises émettrices.

¹ CICE : Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi. ² CCE : Contribution Climat Energie. ³ cf. l'appel lancé à Mende le 27 octobre 2015 par le Sénateur Philippe Leroy, la Fédération des forestiers privés de France - Transylvia, la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) et la Fédération nationale du bois (FNB).

Sommaire

Nos demandes aux futurs responsables publics

Nos ressources, nos enjeux

p. 5-12

- 1 L'organisation de la filière
- 2 Le contexte national et international
- 3 Vers une stratégie de filière
- 4 Trois dynamiques de structuration de la filière

Nos objectifs et engagements collectifs

p. 13-21

- 1 Mobiliser, replanter, dialoguer sur les enjeux environnementaux
 - Mobiliser la ressource
 - Renouveler
 - Dialoguer sur les enjeux environnementaux et citoyens du bois
- 2 Valoriser l'avantage compétitif du bois
 - L'enjeu énergétique
 - Le bois, un matériau citoyen pour une ville durable
- 3 Pérenniser les métiers et les compétences
 - Transmettre les compétences...
 - Sensibiliser aux enjeux de la fiscalité et de l'investissement
 - Investir
- 4 Fédérer autour de l'innovation

Schéma d'ensemble de la filière Forêt-Bois

p. 22-23

Nos orientations stratégiques pour l'ensemble de la filière

Créer

Prendre le temps des enjeux environnementaux et des valeurs ajoutées pour les territoires, appuyer la ressource humaine et le bois.

Transmettre

Préparer et accompagner les générations et les métiers de la forêt et du bois.

Investir

Promouvoir la durabilité engagée avec les pouvoirs publics pour soutenir l'investissement et l'innovation.

Communiquer

La filière est une filière citoyenne qui doit sensibiliser l'opinion à son savoir écologique. Les industriels savent que les gestionnaires forestiers contribuent à la valorisation des forêts et à l'équivalence de la ressource.

Innover

L'innovation et la R&D sont les marqueurs d'un avenir de la filière, une garantie pour son avenir.

Nos objectifs et engagements collectifs

4 Fédérer autour de l'innovation

L'innovation et la recherche et développement sont les marqueurs d'avenir de la filière

De nombreux industriels et entrepreneurs migrent vers des *business models* plus modernes, portés par l'innovation. Nous devons collectivement structurer le segment industriel et le tissu entrepreneurial pour mieux accompagner les entreprises sur la voie de l'innovation.



L'innovation est fédératrice

La complémentarité amont/aval permet de fixer des objectifs concrets et de mobiliser l'ensemble des forces vives.

Les structures de recherche de la filière sont impliquées dans un plan dédié

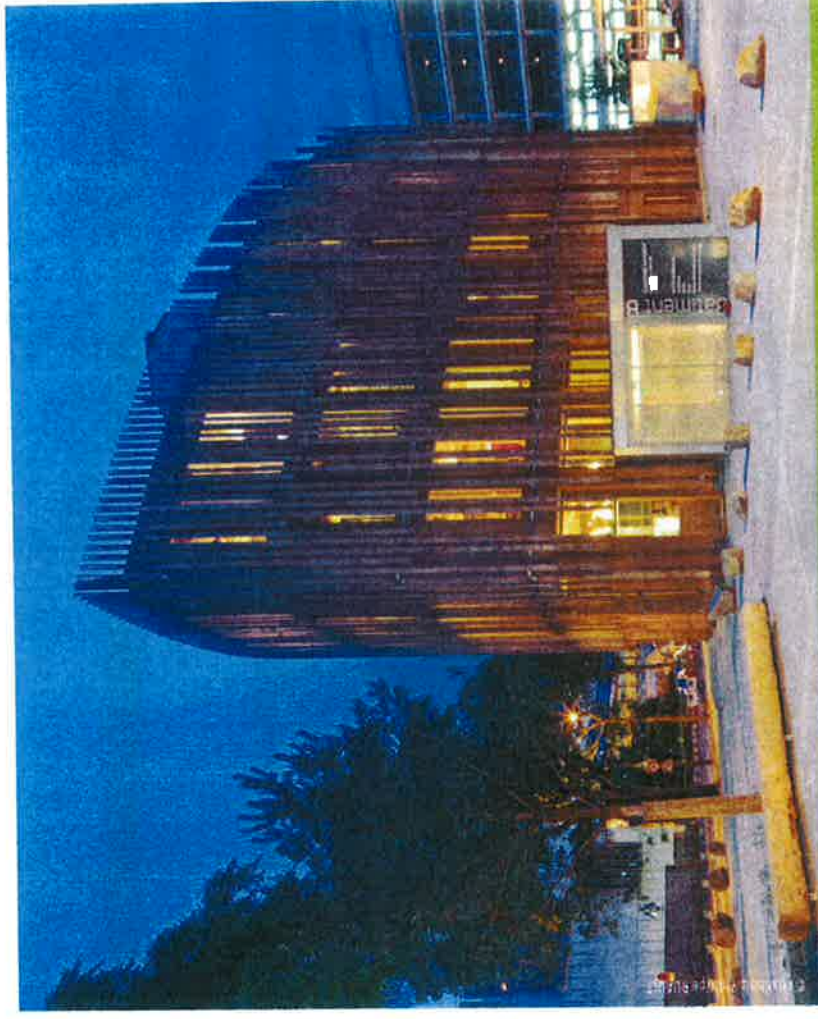
La CDC¹, le CNPF-IDF², l'INRA³ et le FCBA⁴ ont rendu en 2016 le rapport déjà évoqué "Recherche Innovation 2025 filière Forêt-Bois". Il va aboutir à un plan Recherche-Développement-Innovation pour l'ensemble de la filière.

Les trois priorités de ce plan RDI, au travers de 13 macro-projets précis font une large part à la transition numérique et à la lutte contre le changement climatique :

1. Accroître les performances du secteur par des approches systémiques,
2. Développer les usages du bois et les nouveaux usages du bois dans une perspective bioéconomique en renforçant la compétitivité industrielle,
3. Adapter la forêt et préparer les ressources forestières du futur.

Pour Dominique Weber, Président de France Bois Industries Entreprises (FBIE) : "Il va nous falloir innover davantage en créant des synergies avec le monde de la recherche et de la technologie, le monde des professionnels et les exigences du marché."

¹ CDC : Caisse des Dépôts et Consignations. ² CNPF-IDF : Centre National de la Propriété Forestière - Institut de Développement Forestier. ³ INRA : Institut National de la Recherche Agronomique. ⁴ FCBA : Institut technologique pour les filières Forêt, Bois, Construction et Ameublement.



Nos ressources, nos enjeux

Comment pérenniser le patrimoine de la filière Forêt-Bois dans les années à venir ?

Nos ressources, nos enjeux

1 L'organisation de la filière

La filière Forêt-Bois est représentée par deux **interprofessions nationales**, composées de différentes **Fédérations professionnelles** de l'amont et de l'aval :



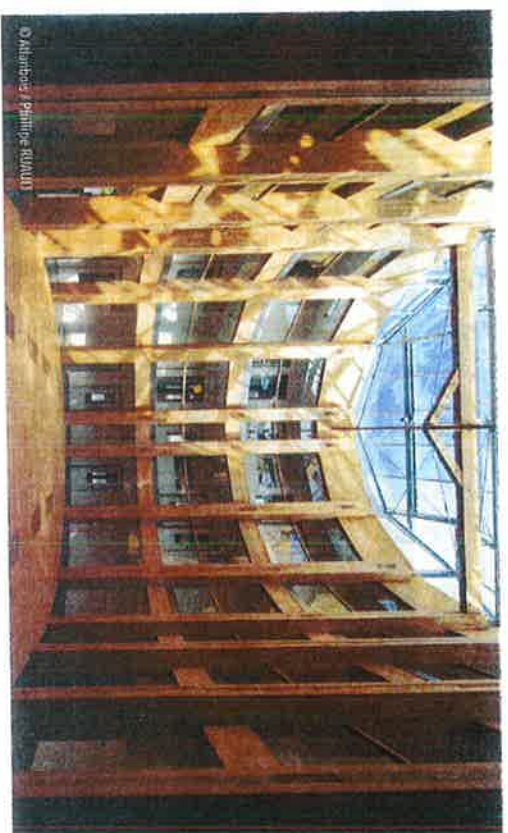
France Bois Forêt (FBF) pour l'amont forestier, la 1^{re} transformation et l'exploitation/scieries et dans les territoires, par des **interprofessions régionales**, membres du réseau France Bois Régions



Le Comité Stratégique de Filière Bois (CSF) Bois, est au sein du Conseil National de l'Industrie (CNI) un lieu de dialogue entre l'ensemble de la filière professionnelle, les acteurs publics et ministères concernés (Economie et Industrie, Agriculture et Forêt, Logement, Ecologie, Recherche), les régions (ARF) et les syndicats signataires.

Enfin, le Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois, composé de professionnels et d'élus assure collectivement un rôle de régulation des politiques nationales. Il suit et évalue le Programme national de la forêt et du bois.

La filière Forêt-Bois représente un tissu industriel local dense, fédéré autour de fédérations professionnelles qui maillent l'ensemble du territoire.



Investir

Le Plan "Recherche-Innovation 2025 filière Forêt-Bois" revient sur des orientations d'investissement pour la filière toute entière :

- **Développer les usages du bois et les nouveaux usages du bois** dans une perspective bioéconomique en renforçant la compétitivité industrielle (c'est-à-dire : moderniser et adapter l'appareil industriel de la 1^{re} et 2^{me} transformation pour faire entrer la filière et ses professionnels dans l'ère de la robotique pour les procédés industriels et dans l'ère du numérique pour la filière Bois et ameublement) ;
- **Valoriser la ressource nationale pour créer de la valeur ajoutée** sur le territoire national en utilisant les ressources locales en bois de construction et en améliorant les procédés de transformation des gros bois ; ne pas décourager l'exportation de produits transformés ;
- **Développer la construction bois en rendant le matériel et ses multiples produits dérivés**, efficaces et robustes du point de vue technique, environnemental et socio-économique ;
- **Développer les nouveaux marchés, procédés et produits**. Structurer et amplifier la recherche sur la chimie du bois et créer des démonstrateurs en s'appuyant sur le tissu industriel et les moyens de recherche ainsi que sur la diversité des ressources lignocellulosiques françaises.

Pour Cyril Le Picard, Président de France Bois Forêt (FBB) : "La valorisation des investissements d'entreprises vers la forêt au travers de la compensation carbone ou du mécatronisme écologique sont des pistes concrètes de mécanismes innovants à favoriser et mettre en place rapidement."



Le souci de la transmission et l'investissement sont au cœur de nos défis.

Nos objectifs et engagements collectifs

3 Pérenniser les métiers et les compétences

Transmettre les compétences...

La filière se mobilise pour l'attractivité des métiers du bois et la préservation de savoir-faire industriels.

1. Les métiers du bois nécessitent de l'excellence, notamment pour un secteur comme la construction. Au sein de celui-ci la qualification des acteurs, la formation et les compétences des compagnons, des artisans et des salariés sont indispensables à la réalisation des ouvrages.
2. Il faut faciliter les échanges entre ingénieurs, architectes, chercheurs et professionnels rassemblés par exemple au sein d'une entité ou de pôles d'excellence de type campus-bois (projet université numérique proposé dans la réflexion innovation).



La pérennisation des compétences et des métiers de la filière est un sujet primordial.

Sensibiliser aux enjeux de la fiscalité et de l'investissement

La filière doit continuer de sensibiliser les acteurs publics, nationaux et régionaux à ces enjeux.

Il existe de nombreux outils pour financer la RDI au sein de la filière Forêt-Bois mais peu d'entre eux sont complètement dédiés à cette filière. Globalement modestes, ces financements peuvent être davantage rationalisés ou objectifs et, pour certains, accrus. (extrait du Plan "Recherche-Innovation 2025 filière Forêt-Bois").



...en chiffres

La filière est forte de

440 000 emplois directs et indirects
60 milliards d'euros de CA

La filière regroupe

60 000 entreprises maillent remarquablement l'ensemble du territoire.

La forêt française occupe

près de **16,5 millions d'hectares**

... et représente

un **1/3 du territoire national**.

3^e nation forestière

de l'Union Européenne en superficie

... la ressource forestière française

est composée d'une **diversité d'essences**

70% sont des feuillus

30% sont des résineux
(sapins, pins et douglas)

qui représentent

3/4 des bois d'œuvre
(la plus forte valeur ajoutée).



Le PNFB

Le Plan National Forêt Bois a fixé d'ambitieux objectifs de mobilisation de la ressource :
+12 millions de m³ de bois récolté sur 10 ans

Le futur de la filière s'organise autour d'une politique d'avenir intégrant l'innovation, l'écologie et les marchés.

Nos ressources, nos enjeux

2 Le contexte national et international

La filière Forêt-Bois est un modèle type d'économie circulaire.

Depuis l'amont forestier jusqu'à l'aval industriel, elle peut créer à chaque stade de la valeur écologique et de la valeur économique, indissociables l'une de l'autre. Ses produits ont l'important privilège de stocker le carbone.

Une filière vulnérable

La filière Forêt-Bois est au cœur d'enjeux locaux et globaux, qui la rendent très sensible aux marchés internationaux et aux différentes politiques de taxations en vigueur.

Une filière en besoin d'investissements

Au cours de la précédente décennie, la valeur ajoutée et les effectifs de la filière ont diminué fortement.

En effet, malgré les efforts soutenus de l'ensemble des professionnels amont et aval de la filière, les investissements de modernisation demeurent insuffisants. Cette tendance pourrait constituer un risque tant pour la pérennité de la forêt française que pour la compétitivité de ses industries.

Le poids de la concurrence mondiale

Le poids de la concurrence mondiale est en partie lié à l'arrivée sur les marchés de nouveaux acteurs, pays émergés ou émergents (en ce domaine, la Chine a multiplié par 5, en 10 ans, ses parts de marchés mondiales dans le secteur). Cette situation serait susceptible de fragiliser la filière dont la balance commerciale s'est néanmoins améliorée.



Cette conjoncture semble connue des décideurs publics. Elle a encouragé une progressive modernisation de la gouvernance de la forêt dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt¹.



Le bois, un matériau citoyen pour une ville durable

L'avenir des grandes métropoles urbaines passe par l'utilisation du matériau bois dans la construction, la rénovation, la surélévation et la réalisation d'immeubles de grande hauteur en bois. Notre ambition est d'ouvrir la voie à une ère nouvelle faite de constructions et de techniques de constructions en bois de plus en plus innovantes.

L'amélioration de la qualité de vie signifie un encouragement à utiliser du bois dans la construction, l'aménagement et l'agencement auprès de bailleurs publics et privés. Développer la filière Bois par les marchés signifie développer la construction en valorisant la ressource française. La construction est un secteur qui tire l'ensemble des marchés de la filière et son dynamisme est un gage de compétitivité et de croissance pour celle-ci.

La construction bois favorise l'innovation par le travail conjoint de quatre disciplines



Les industriels sont des acteurs majeurs de toute politique climatique. Les marchés créateurs d'emplois sont pas les ennemis de l'environnement.

¹ Loi du 13 octobre 2014 relative à l'agriculture, à l'alimentation et à la forêt. Cette loi crée notamment le Programme national de la forêt et du bois

2 Valoriser l'avantage compétitif du bois

Il est nécessaire de faire ressortir un avantage compétitif aux produits bois par rapport aux matériaux et énergies concurrents, par la prise en compte de la valeur environnementale et par la lutte contre le changement climatique. La filière est créatrice d'emplois au niveau national et local. Ses emplois sont également une clef du dynamisme rural. L'enjeu ici est de préserver la création d'emplois non-délocalisables et de valeur ajoutée. Nous voulons agir sur la valorisation de la ressource nationale bois, la sécurisation des approvisionnements et la promotion des divers usages du matériau (construction, ameublement, papier, emballage, chimie et fibres, énergie, granulés...) auprès des acteurs institutionnels et publics (prescription, commande publique).

L'utilisation de 1 m³ de bois dans la construction représente :

- 1,8 m³ de bois co-produit pour l'industrie,
- 1,5 m³ de bois pour l'énergie
- 0,3 m³ de bois valorisé autrement en compost ou en paysage.



- éviterait l'émission de 3 Mt de CO₂, soit 25% des émissions fossiles liées à la production de ciment,
- réduirait le déficit commercial de 170 M€,
- permettrait de créer 3.400 emplois net en préservant les stratégies bas-carbone.

L'enjeu énergétique

La biomasse constitue un atout pour le pays notamment en terme d'indépendance énergétique. A ce jour, la filière Bois contribue à la production de 39% des énergies renouvelables.

Les installations alimentent en chaleur et en électricité (cogénération) les personnes habitant à proximité. Les installations biomasse cumulent deux principales vertus pour la stabilité du système électrique : leur production est prévisible, disponible et modulable, et leur implantation permet de produire de l'électricité à proximité des villes et des sites industriels.



L'objectif de développement de l'électricité à partir de biomasse est fixé, selon la PPE¹ à 1040 MW de capacité supplémentaire à l'horizon 2020 par rapport à la situation 2006. Le développement de la filière doit s'effectuer grâce à une bonne articulation entre les différents usages du bois au profit de tous les débouchés.

Le rythme de croissance actuel du développement de ces filières est très en-deçà de la progression nécessaire².

¹ PPE : Programmation pluriannuelle de l'énergie. ² Référence <http://www.ent.fr/le-bois-energie>



Des initiatives publiques à renforcer

1. **La Banque Publique d'investissement** avec le Fonds Bois 1 (20 millions d'euros) pérenne jusqu'en 2021 et le lancement du Fonds Bois 2 (doté de 25 millions d'euros avec le soutien du CODIFAB à hauteur de 1 million et de l'Union des Industries de l'Ameublement à hauteur de 1 million).
2. **Le rétablissement du Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois** par la loi du 13 octobre 2014, principalement abondé par des crédits d'Etat (avec 21, 8 millions d'euros en crédits de paiements et 10, 7 millions d'euros en autorisations d'engagements) et dont l'objectif est de concourir prioritairement aux projets d'investissements en forêt.
3. **Le recours aux investissements d'avenir (PIA)** au travers des plans de la Nouvelle France industrielle qui doit permettre le déploiement des IGH (immeubles de grande hauteur) et le développement du bois dans la construction.
4. **Le Fonds chaleur**, initié par l'ADEME, devra être pérennisé. Créé en décembre 2008, le Fonds chaleur a été mis en place afin de soutenir la production de chaleur à partir de sources renouvelables. Il a été doté d'une enveloppe de 1,59 milliard d'euros pour la période 2009-2015. Dans le cadre du projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, le doublement progressif du fonds chaleur d'ici 2017 a été annoncé.



Ces initiatives participent à un effort et une attention constants des pouvoirs publics vis-à-vis de la filière. Elles doivent être pérennisées.

Nos ressources, nos enjeux

3 Vers une stratégie de filière L'amont et l'aval engagés autour d'un outil : le CSF

En 2013, les ministres de l'Agriculture et de l'Industrie ont créé un Comité Stratégique Bois au Conseil National de l'Industrie.

Le Comité Stratégique de Filière (CSF) Bois, est le lieu de dialogue entre l'ensemble de la filière professionnelle, les acteurs publics concernés et les syndicats signataires.

Le contrat de filière a été signé en décembre 2014 par la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, le ministre de l'Économie de l'Industrie et du Numérique, le ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, le président de l'Association des Régions de France et les interprofessions et syndicats professionnels de la filière.

L'objectif est de bâtir une stratégie globale de filière, et d'améliorer la compétitivité des entreprises.

L'État s'engage également sur le plan budgétaire, puisque jusqu'à 30 millions d'euros du Fonds Chaleur devraient être consacrés chaque année à des actions de mobilisation du bois.

Pour Luc Charmasson, Vice-Président du CSF Bois, l'objectif de celui-ci est de "renforcer l'industrie répondant ainsi à la volonté des professionnels de dynamiser la filière Forêt-Bois en partant des marchés."

Le but est de contribuer à une meilleure structuration du segment industriel et du tissu entrepreneurial de la filière Bois française, en accompagnant les entreprises sur la voie de l'innovation avec des actions très concrètes.

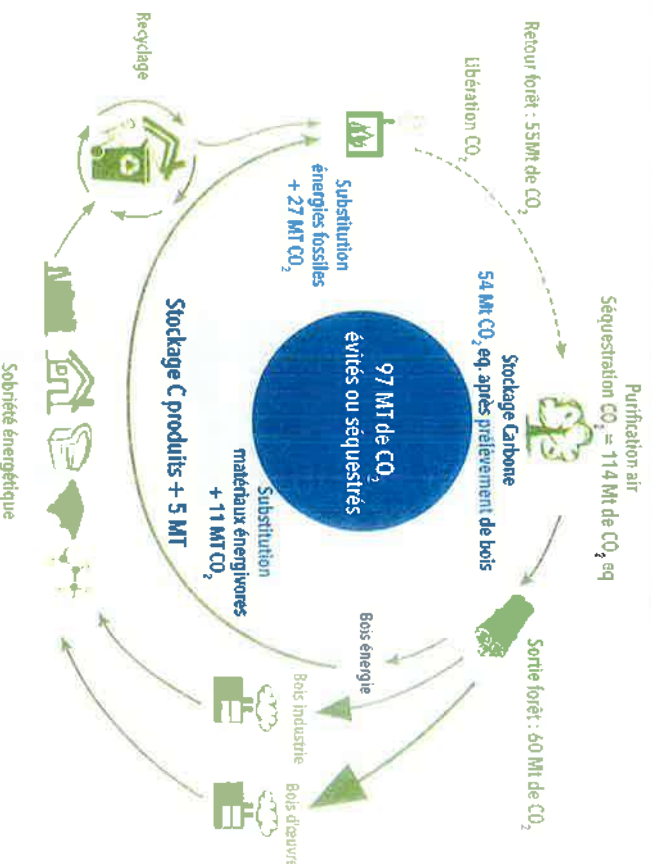


Nous devons nous assurer dès maintenant du renouvellement de nos forêts.

C'est certes un effort important mais qui reste nécessaire pour assurer la vitalité de la filière et pérenniser la ressource, via des vagues de plantations successives.

N'oublions pas que la mise en place d'une économie basée sur la ressource forestière est également ce qui concourt à redynamiser les territoires ruraux. La reconstitution d'une ressource en bois est donc indispensable pour les territoires et le tissu industriel de la filière.

La filière Forêt-Bois : l'équation vertueuse



Dialoguer sur les enjeux environnementaux et citoyens du bois

1. La gestion dynamique de la forêt est un enjeu majeur. Sa préservation, son renouvellement et son peuplement dans le respect des ressources feuillues et résineuses doivent faire l'objet d'un dialogue environnemental et citoyen sur l'avenir de la ressource et la mobilisation du matériau bois dans la cité.
2. La filière produit des services environnementaux non marchands indispensables à l'équilibre atmosphérique, au maintien de la biodiversité, à la qualité de l'eau, etc. Il est indispensable de valoriser significativement ces services éco-systémiques de la forêt.

Alors que les écosystèmes forestiers prélèvent le CO_2 de l'atmosphère, l'utilisation des produits bois prolonge le stockage du carbone et permet d'éviter des émissions de gaz à effet de serre en se substituant à des matériaux coûteux en énergie. Les compensations de près de 20% des émissions annuelles de CO_2 françaises par le stockage du carbone dans la forêt, puis dans les produits, passe aussi par une substitution du bois aux matériaux énergivores. Les aménités environnementales et sociales de la forêt et des produits à base de bois doivent être mieux valorisées du point de vue économique. L'État s'est engagé à soutenir la taxe carbone au prix plancher de 30 €/t.

Nos objectifs et engagements collectifs

1 Mobiliser, replanter, dialoguer sur les enjeux environnementaux

La filière dispose d'une ressource abondante qu'elle doit davantage mobiliser et stimuler. Elle doit replanter et entretenir un dialogue ouvert sur ses enjeux multiples, notamment écologiques. En un mot, la filière doit être toujours plus **éco-citoyenne**.

Mobiliser la ressource

1. La filière est engagée dans le Plan National Forêt Bois qui a fixé d'ambitieux objectifs de mobilisation de la ressource (+12 millions de m³ de bois récolté sur 10 ans). Cela va de pair avec l'engagement de la filière au sein de la dynamique impulsée par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la réduction par 4 des émissions de gaz à effets de serre à l'horizon 2050.

2. Au niveau international, les objectifs fixés à l'horizon 2020 en matière environnementale et la réussite des défis de la COP21 reposent en grande partie sur la contribution déterminante de la forêt et du bois.

Renouveler



1. Replanter et transmettre le capital forestier issu d'efforts séculaires
Depuis près de 30 ans, la forêt est en mal d'une initiative publique d'ampleur pour assurer son renouvellement grâce à la replantation, comme ce fut le cas lorsque le Fonds Forestier National (FFN) assurait des vagues de plantations successives et régulières. Il est de notre responsabilité collective (pouvoirs publics et filière) de rendre possible la vitalité de notre secteur, aujourd'hui comme demain, grâce à la pérennisation de la ressource.

2. Adapter la forêt et préparer les ressources forestières du futur

La forêt du futur devra fournir des ressources variées et une vaste gamme de services écosystémiques. Elle a vocation à contribuer à la lutte contre les changements climatiques en participant à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et en étant adaptée, d'une part à cet environnement changeant et incertain, et d'autre part, aux futurs usages industriels du bois et de ses constituants.

3. Encourager les initiatives de financement existantes et à venir

Le Plan "recherche-innovation 2025 filière Forêt-Bois" a recensé les outils de financements pour la RDI (R&D - Innovation) et les financements innovants. Des constats et recommandations ont été formulés pour dynamiser et encourager les initiatives de replantation. (Par ex. "Soutenir et accélérer le développement de méthodologies de valorisation des services écosystémiques et étudier la mise en œuvre de dispositions réglementaires et fiscales à même de pérenniser le paiement pour ces services").



Des objectifs stratégiques aux actions concrètes

- 1. La création d'un fonds de garantie régional**, Cambium Innovation qui permettra de garantir d'ici 2018 entre 10 et 20 millions d'euros de prêts,
- 2. Le soutien à des associations de forestiers investisseurs** comme Forinvest Business Angels (6 millions d'euros investis depuis 2011).
- 3. La sécurisation des approvisionnements** (c'est-à-dire la mobilisation du bois additionnel avec des AMI de type « Dynamic Bois »), sur le principe de la Charte de contractualisation signée en octobre 2016 entre acteurs de l'amont et de l'aval.
- 4. Le développement du bois dans la construction, la réhabilitation et l'aménagement par le déploiement d'un Plan bois-construction**, dont les leviers concernent la levée des freins réglementaires, l'adaptation des produits et l'action des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage en matière de prescription.
- 5. Le CSF Bois a pour ambition de créer des synergies entre l'offre et les besoins des marchés.** Il est fondé sur des travaux inclusifs qui associent l'ensemble de la filière et notamment les deux grandes Interprofessions - FBF pour l'amont et FBIE pour l'aval - dans la mise en place d'une stratégie commune de filière. France Bois Régions permet d'en acter la déclinaison régionale.



La filière Forêt-Bois travaille donc à une unité et à une communauté d'intérêts économiques : il faut aujourd'hui non plus seulement parler de filière Bois, mais aussi de stratégie commune pour la filière au sein de ce contrat de filière. C'est ce qui permettra de mieux connaître la totalité de la demande en matière première bois et de la mettre en face de la capacité d'offre de la forêt.

Les marchés d'avenir pourront se développer en optimisant la ressource forestière et le renouvellement de la forêt, en évitant toute tension d'approvisionnement, dans le respect des autres enjeux forestiers.

Nos ressources, nos enjeux

4 Trois dynamiques de structuration de la filière

La stratégie globale de la filière passe par la mise en place d'une mutualisation des efforts et des collaborations entre acteurs publics et privés de la construction.

Une mutualisation qui devrait fonder en termes de process, la structuration organisationnelle de la filière, objet de la triple dynamique suivante :

L'unité

La complémentarité

La citoyenneté

Ces trois caractéristiques sont celles d'une filière Forêt-Bois consciente que plus les industries de transformation sont performantes avec du bois français, plus la gestion forestière est dynamisée, la sylviculture active, et les services environnementaux confortés.

- ▶ Un *business model* qui fait de la filière Bois un pilier de l'économie bas carbone d'aujourd'hui et de demain.

«

La filière est dépositaire d'un patrimoine : celui du bois, de ses professionnels, de sa recherche, de ses métiers et de ses savoir-faire.

»



Nos objectifs et engagements collectifs

**Vers une stratégie
globale qui stimule
la filière et favorise
la ressource nationale**